

Guide : DEPOT DE VOTRE PROJET SUR LA PLATEFORME « DEMARCHES SIMPLIFIEES »

30 mars – 1 mai 2024

Dans le cadre de l'appel à projets 2024-2025 des Cordées de la Réussite dans l'académie de GUYANE, le dossier doit être déposé **via la plateforme** : « **Démarches simplifiées** ».

Attention : aucun dépôt par mail ne sera accepté

Avant de commencer la saisie, vous devez vous munir :

- Du **numéro SIRET** de votre établissement
- **Fiches 1 - Bilan d'activités et financier 2023/2024** (document Word)
- **Fiche 2 - Projet d'activités 2024/2025** (document Word)
- **Fiche 3 – Budget prévisionnel 2024/2025** (document Excel)
- Du **RIB** de l'établissement, nécessaire au versement des subventions.

Ces documents vierges sont à télécharger sur la page Cordées du site académique
<https://www.ac-guyane.fr/les-cordees-de-la-reussite-122905>

ETAPES DU DEPOT EN LIGNE

1 Allez sur la page :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/550eed0c-4d79-4627-a159-38d41b844b16>



Si vous possédez **déjà un compte** « Démarches simplifiées », cliquez sur « **J'ai déjà un compte** ».
Si vous ne possédez **pas de compte**, cliquez sur « **Créer un compte demarches-simplifiees.fr** ».

Ne pas se s'identifier sur France Connect.



**Cordées de la réussite GUYANE |
Appel à projets (AAP) 2024-2025**

🕒 Temps de remplissage estimé : 16 mn

📅 Date limite : 1 mai 2024 à 23 h 59 (heure de Paris).

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

~~S'identifier avec FranceConnect~~

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

2

Renseignez votre adresse mail professionnelle et choisissez un mot de passe (8 caractères minimum) puis cliquez sur « Créer un compte ».

Une vérification de l'adresse mail est requise

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse [REDACTED]@ac-guyane.fr

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Se créer un compte en choisissant un identifiant

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *
Format attendu: jfm.doe@exemple.fr

Mot de passe *

Afficher

Votre mot de passe doit contenir :

• 8 caractères minimum

Créer un compte

3

Renseignez le n° SIRET de votre établissement, nécessaire pour débiter le remplissage du formulaire en ligne puis cliquez sur « Valider ».



Cordées de la réussite GUYANE | Appel à projets (AAP) 2024-2025

⌚ Temps de remplissage estimé : 16 mn

📅 Date limite : 1 mai 2024 à 23 h 59 (heure de Paris)

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

XXXXXXXXXXXX

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

Une confirmation vous est demandée. S'il s'agit du bon établissement, cliquez sur « Continuer avec ces informations » en bas à droite de la page.

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GUYANE

- Siret : 179 734 306 00014
- Libellé NAF : Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Vous accédez au formulaire qui est divisé en 3 parties :

- **Identification de la Cordée**

Vous devez renseigner :

- Le nom de l'établissement
- Le numéro de SIRET
- Le type d'établissement
- La commune
- Les caractéristiques de l'établissement
- Le ou les noms des Cordées concernées
- Nom et prénom du référent administratif
- Nom et prénom du référent pédagogique
- Fonction du référent pédagogique
- Adresse mail et tel du référent pédagogique

- **Dépôt des pièces justificatives**

4 pièces sont à déposer dans les espaces dédiés en cliquant sur « Parcourir »

- Fiche 1 Bilan d'activités et financier 2023/2024
- Fiche 2 Projet d'activités 2024/2025
- Fiche 3 Budget prévisionnel 2024/2025
- RIB de l'établissement

Merci de rédiger le nom de vos fichiers sous cette forme :

« NOM DE L'ETABLISSEMENT_Fiche1_Bilan_23-24 »

« NOM DE L'ETABLISSEMENT_Fiche2_Projet d'activités_24-25 »

« NOM DE L'ETABLISSEMENT_Fiche3_Budget prévisionnel_24-25 »

« NOM DE L'ETABLISSEMENT_RIB_Bilan_24-25 »

Fiche 1: BILAN D'ACTIVITES et FINANCIER 2023/2024

Cette rubrique ne concerne pas les établissements qui souhaitent "s'encorder" à la rentrée 2024/2025 et qui n'ont pas programmé d'actions Cordées en 2023/2024.
Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier choisi

Fiche 2 - PROJET D'ACTIVITES 2024/2025 ★

Aucun fichier choisi

Fiche 3 - BUDGET prévisionnel 2024/2025 (document Excel) ★

Aucun fichier choisi

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ★

Déposer ici le RIB de l'établissement pour permettre le versement des subventions.

Aucun fichier choisi

Autres pièces justificatives (facultatif)

Déposer ici toute autre pièce justificative que vous jugerez utile à la demande.

Aucun fichier choisi

D'autres **pièces justificatives complémentaires** que vous jugerez utile à la demande peuvent être déposées dans la rubrique « Autres pièces justificatives (facultatif) ».

Autres pièces justificatives (facultatif)

Déposez ici toute autre pièce justificative que vous jugerez utile à la demande.

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

◆ Demande de financements

En dehors des financements du rectorat, il est possible, selon les cas, de solliciter d'autres structures pour demander des subventions en lien avec l'égalité des chances et les Cordées de la réussite.

Vous pouvez effectivement solliciter directement les mairies, la CTG, les cités éducatives et d'autres organismes ou entreprises mécènes en dehors de cet appel à projets.

Montant en euros de la subvention demandée au rectorat : *

La répartition des subventions des collèges et lycées dépendent de la dotation du MENJS; La répartition des subventions des établissements de l'enseignement supérieur dépendent de la dotation du MESRI.

Seules les têtes de cordées peuvent dans le cas de "la politique de la ville " demander une subvention complémentaire à la préfecture.

Attention, pour les demande de financement auprès de la préfecture , concernant les élèves résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), une démarche est nécessaire en parallèle sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

[Lire plus](#)

[Modalités de dépôt sur Dauphin.pdf](#) ↓

PDF – 710 ko

Si vous êtes un établissement du supérieur Tête de Cordée, montant en euros de la subvention demandée à la préfecture ? *

5

Cliquez sur « Déposer le dossier » en bas de la page pour valider le dépôt

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Votre dépôt est confirmé



Merci !

Votre dossier sur la démarche Cordées de la réussite GUYANE | Appel à projets (AAP) 2024-2025 a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

Bonjour. Votre dossier sera traité dans les meilleurs délais. Vous recevrez alors un message vous confirmant l'acceptation du dossier ou à défaut, les éléments à compléter/modifier. Cordialement. Les cordées de la Réussite-GUYANE


[Accéder à votre dossier](#)

Votre dossier apparait « en construction ». Vous pouvez le modifier tant qu'il ne passe pas « en instruction ».

Cordées de la réussite GUYANE | Appel à projets (AAP) 2024-2025 EN CONSTRUCTION

Dossier n° 17026185 - Déposé le 25 mars 2024 13:34

Expirera le 25/03/2025 (12 mois après le dépôt du dossier)

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Modifier le dossier](#) 

[Résumé](#) [Demande](#) [Messagerie](#)

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

6

6 Votre dossier est étudié par l'académie.

Suite à la lecture de votre dossier, vous recevrez un message via la plateforme « Démarches simplifiées » vous confirmant son acceptation pour instruction en commission régionale.

A défaut, vous recevrez un message vous invitant à compléter/modifier votre dossier.


CONTACTS

Pour toute question concernant le dépôt de votre dossier Cordées de la Réussite, n'hésitez pas à contacter les personnes référentes via la messagerie « Démarches simplifiées » :

Cordées de la réussite GUYANE | Appel à projets (AAP) 2024-2025 EN CONSTRUCTION

Dossier n° 17026185 - Déposé le 25 mars 2024 13:34

Expirera le 25/03/2025 (12 mois après le dépôt du dossier)

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Modifier le dossier](#) 

[Résumé](#) [Demande](#) [Messagerie](#)

en construction ▶ en instruction ▶ terminé